



Appel à articles

Publications interdites ? Sur l'anonymisation en sciences sociales

N°66-67 (2025-2026)

Numéro thématique coordonné par Catherine Leclercq et Yves Mirman

La question de l'autonomie des sciences sociales n'est pas neuve (Bourdieu, 2001), mais elle ne cesse de se recomposer à mesure que des contraintes juridiques et pratiques, liées à des configurations et orientations politiques qui dépassent le cadre national (Montlibert, 2004 ; ARESER, Charle et Soulié, 2007 ; ARESER, Charle et Soulié, 2015) pèsent sur les activités de recherche. Si ces entraves ont été documentées jusqu'à aujourd'hui (Aldrin, Fournier, Geisser et Mirman, 2022), on trouve moins de publications sur les logiques qui conduisent les chercheur·es à les contourner, notamment en « anonymisant » les agents, institutions, lieux enquêtés, et parfois en masquant leur propre identité.

L'anonymisation des enquêté·es, si elle renvoie à des choix variables en fonction des enquêtes – et notamment de l'époque qu'elles couvrent – est souvent considérée comme un devoir déontologique (Beaud, Weber, 2003 ; Béliard, Eideliman, 2008 ; Weber, 2008) et opère à la manière d'un inconscient d'école (Bourdieu, 2000). Elle peut s'avérer profitable à la collecte de données et à l'analyse dès lors qu'elle s'assortit des précautions nécessaires à la préservation du sens sociologique des opérations nominales (Leroy, 2006 ; Zolesio, 2011 ; Coulmont, 2011 ; Coulmont, 2017).

Cette pratique est relativement rodée s'agissant de certaines catégories d'enquêté·es, issues notamment des professions ou espaces sociaux « à secret » tels que les institutions médicale, judiciaire, policière, militaire ou bancaire, ou encore les objets liés à « l'intimité » ou à la clandestinité (Daho, Guittet, Pomarède, 2020). Cependant, elle ne va pas toujours de soi. Ainsi, lorsque la population étudiée est constituée de personnalités publiques, l'origine sociale, l'âge, le sexe, l'ancienneté professionnelle ou résidentielle, les attaches institutionnelles, statuts, responsabilités ou mandats successifs, et parfois le nom, fonctionnant comme un capital symbolique (acquis et/ou hérité, positif et/ou négatif), peuvent difficilement être escamotés, sauf à passer sous silence des propriétés sociales indispensables à l'objectivation des trajectoires dans un espace de luttes. De même, l'aspirant *homo academicus* aura sans doute des difficultés à mener à terme une recherche dans laquelle les enquêté·es sont aussi des évaluateurs et de potentiels recruteurs (Bourdieu, 1984) à moins d'adopter un régime d'anonymat assez strict pour neutraliser les risques professionnels et, peut-être, amoindrir l'intérêt sociologique de

l'entreprise. Quant à l'étude de groupes vulnérables ou menacés, elle peut conduire, dans un souci légitime de protection des enquêté·es, à une anonymisation décontextualisante dont la portée scientifique interroge.

Même mise en œuvre, l'anonymisation n'est pas exempte d'apories ou de limites : par exemple quand la recherche touche à des conduites illicites dont le dévoilement peut porter préjudice aux enquêté·es ou à leurs descendant·es (Humphreys, 1970 ; Whyte, 1981 ; Boelen, 1992 ; Goffman, 2014 ; Avanza, 2016), quand des enquêté·es exigent un droit de réponse (Naudier, 2010), quand des poursuites judiciaires sont engagées (Laurens, Neyrat, 2010), quand des groupes parfois « sur-étudiés » pratiquent déjà l'anonymisation « en interne » (Chossière, Desvaux, Mahoudeau, 2021), ou quand des comités d'éthique exercent des pressions (Maro, 2022). En outre, masquer l'identité d'agents individuels ou collectifs soulève de multiples questions dans un contexte où les réglementations sur le traitement et l'exposition des données tendent à se durcir (Siméant-Germanos, 2022 ; Heintz, 2023) et peuvent menacer les libertés académiques (Frangville, Merlin, Sfeir et Vandamme, 2021 ; Gautier, Zancarini-Fournel, 2022 ; Heurtaux, 2024). Comment exploiter un matériau quand un cadre juridique sourcilieux semble rapporter le sens même des sciences sociales à un sens interdit ? S'il est toujours nécessaire de questionner nos pratiques, il est également intéressant de se demander dans quelle mesure l'anonymisation est compatible avec la connaissance du caché (Bachelard, 1949) et si elle ne s'apparente pas, dans certains cas, à un casse-tête épistémologique. Mène-t-elle inéluctablement à s'éloigner du réel pour produire des fictions (Hopkins, 1993) ? Sous quelles conditions, par quels moyens et avec quels profits de connaissance est-il possible de mobiliser des données ethnographiques, monographiques, biographiques ?

Enfin, il paraît légitime de se demander ce qu'il advient de la recherche lorsque les spécificités d'une enquête, le caractère hétérodoxe d'une analyse ou la « prudence » liée à un statut obligent les scientifiques à protéger leur propre identité en communiquant leurs résultats sous pseudonyme (Poulin, 2022). Les chercheur·es consentent ainsi à s'invisibiliser dans l'exercice de leur métier – un métier dont on connaît les lois en matière de bibliométrie et de capital de notoriété (Waters, 2008 ; Gingras, 2014 ; Ragouet, 2000). Par ailleurs, comment interpréter le recours des chercheur·es à des pseudonymes, acronymes et groupements utopiques (Sympa, 2012 ; Nous, 2019 ; Rogue ESR, 2021 ; Laboratoire Cogitamus) pour protester collectivement contre les réformes qui les précarisent et altèrent leur autonomie ? Enfin, il n'est pas rare que l'anonymisation des chercheur·es s'inscrive dans des situations professionnelles tendues (méconduites scientifiques, malversations financières, violences sexistes et sexuelles, harcèlement) où les intérêts à dissimuler les identités varient et sont à analyser (Leclerc, 2023 ; Wild, 2024).

Ce numéro thématique de la revue *Regards sociologiques* est une invitation à la réflexivité et à l'analyse critique, qui sont constitutives du raisonnement scientifique. Les axes suivants pourront être articulés et devront renvoyer à des travaux empiriques :

1. Comment anonymiser ? Quels choix est-on conduit à opérer pour préserver un terrain, protéger des enquêté·es et se protéger soi-même ? Il s'agit ici de revenir sur le *modus operandi* de l'anonymisation, en analysant le réseau des contraintes qui s'imposent aux chercheur·es et les arbitrages, voire les bricolages, qu'ils ou elles sont amené·es à réaliser pour exposer leur matériau. Inséparablement, quels principes scientifiques et enjeux de connaissance sous-tendent les opérations d'anonymisation ? Au-delà des

contraintes techniques, quels questionnements de recherche l'anonymisation soulève-t-elle, et comment y répondre sans stériliser le travail scientifique ?

2. Les principes de l'activité scientifique empruntent des voies variables en fonction des objets, des disciplines, des espaces nationaux et des époques. Comment se construisent les frontières entre le dicible et l'indicible ? Comment ces normes peuvent-elles évoluer dans le temps de la recherche, par exemple dans des contextes de transition politique (crise institutionnelle, révolution) ou de réformes à marche forcée ? Il s'agit ici de reconstituer les logiques socio-historiques de production des régimes de confidentialité.
3. En quoi ces sujets informent-ils la sociologie du champ des sciences sociales, en France ou ailleurs ? Quel est le rapport entre les contraintes d'anonymisation d'une part, les propriétés sociales et la position des chercheur·es de l'autre (doctorant·es, précaires, contractuel·les, nouveaux ou nouvelles entrant·es, titulaires post·es à des grades et à des niveaux d'ancienneté variés) ? Quelles en sont les incidences sur l'espace des objets, les orientations intellectuelles et la structuration des espaces disciplinaires, ou plus généralement du champ des sciences sociales ?

Modalités de soumission

Les articles complets, d'une taille comprise **entre 50 000 et 70 000 signes**, doivent respecter les normes d'écriture de la revue, rappelées ici : <http://www.regards-sociologiques.fr/soumettre-un-article>.

Ils sont à envoyer **au plus tard le 30 septembre 2025** aux responsables du numéro (catherine.leclercq@univ-poitiers.fr ; yves.mirman.c@gmail.com) et seront évalués en « double aveugle ». Les adresses indiquées ci-dessus peuvent être utilisées par les auteur·es pour obtenir d'éventuels renseignements sur les modalités de soumission des textes.

La date de parution des numéros est prévue au **1^{er} novembre 2025 (n°66) et 1^{er} juin 2026 (n°67)**.

Coordination du numéro

Catherine Leclercq est enseignante-chercheuse en sociologie à l'Université de Poitiers, membre du Groupe de recherches sociologiques sur les sociétés contemporaines (GRESO, UR 15075) et associée au Centre de recherches sur l'action politique de l'Université de Lausanne (CRAPUL).

Yves Mirman est docteur en science politique, associé au laboratoire Triangle-CNRS (UMR 5206).

Bibliographie indicative

- Aldrin Philippe, Fournier Pierre, Geisser Vincent, Mirman Yves (dir.), *L'enquête en danger. Vers un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 2022.
- ARESER, Charle Christophe et Soulié Charles (dir.), *Les ravages de la « modernisation » universitaire en Europe*, Paris, Syllepse, 2007.

- ARESER, Charle Christophe et Soulié Charles (dir.), *La dérégulation universitaire. La construction étatisée des « marchés » des études supérieures dans le monde*, Paris, Syllepse, et Saint-Joseph-du-Lac (Québec), M Éditeur, 2015.
- Avanza Martina, « Le "cas Alice Goffman" et les risques d'un *backlash* méthodologique », *Revue française de science politique*, vol. 66, n°6, 2016, pp. 995-1001.
- Bachelard Gaston, *Le rationalisme appliqué*, Paris, PUF, 1949.
- Beaud Stéphane et Weber Florence, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2003 [1997].
- Béliard Aude, Eideliman Jean-Sébastien, « Au-delà de la déontologie. Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique », in Fassin Didier et Bensa Alban (dir.), *Les Politique de l'enquête*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 123-141.
- Bendjaballah Selma, Cadorel Sarah, Fromont Emilie, Garcia Guillaume, Groshens Emilie et al., « Anonymat et confidentialité des données. L'expérience et les solutions mises en œuvre par beQuali », in Ginouvès Véronique et Gras Isabelle (dir.), *La diffusion numérique des données en SHS. Guide de bonnes pratiques éthiques et juridiques*, Presses universitaires de Provence, 2018.
- Boelen Marianne, « Street Corner Society: Cornerville revisited », *Journal of Contemporary Ethnography*, n°21, 1992, pp. 11-51.
- Boumaza Magali, Campana Aurélie, « Enquêter en milieu "difficile". Introduction », *Revue française de science politique*, vol. 57, n°1, 2007, pp. 5-25.
- Bourdieu Pierre, *Homo academicus*, Paris, Minuit, 1984.
- Bourdieu Pierre, « L'inconscient d'école », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°135, 2000, pp. 3-5.
- Bourdieu Pierre, *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir, 2001.
- Calmels Christelle, Colomba-Petteng Léonard, Dreyfus Emmanuel, Estève Adrien, *Enquêter en terrain sensible. Risques et défis méthodologiques dans les études internationales*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2024.
- Collectif des revues en lutte et Noûs Camille, « Sciences en danger, revues en lutte », *Politix*, vol.129, n°1, 2020, pp. 3-11.
- Chossière Florent, Desvaux Pierre et Mahoudeau Alex, « La recherche de trop ? Configurations et enjeux de la surétude », *Annales de géographie*, vol.742, n°6, 2021, pp. 5-19.
- Coulmont Baptiste, *Sociologie des prénoms*, Paris, La Découverte, 2022 [2011].
- Coulmont Baptiste, « Le petit peuple des sociologues. Anonymes et pseudonymes dans la sociologie française », *Genèses*, vol.107, n°2, 2017, pp. 153-175.
- Daho Grégory, Guittet Emmanuel-Pierre et Pomarède Julien, « Les territoires du secret : confidentialité et enquête dans les mondes pluriels de la sécurité », *Cultures & Conflits*, n°118, 2020.
- Danieli Aude, « Confidentialité et anonymisation des données de terrain dans le cadre d'une thèse en sociologie menée dans l'industrie : un travail d'équilibriste », *Séminaire doctoral et postdoctoral de sciences humaines « Travaux de recherche d'utilité collective »* (TRUC), LATTS, Champs-sur-Marne, 2019.
- Desrosières Alain, « Quand une enquêtée se rebiffe : de la diversité des effets libérateurs, ou les arguments des trois chatons », *Genèses*, vol.71, n°2, 2008, pp.148-159.
- Frangville Vanessa, Merlin Aude, Sfeir Jihane & Pierre-Etienne Vandamme (dir.), *La liberté académique. Enjeux et menaces*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2021.
- Gautier Claude, Zancarini-Fournel Michelle, *De la défense des savoirs critiques. Quand le pouvoir s'en prend à l'autonomie de la recherche*, Paris, La Découverte, 2022.
- Gingras Yves, *Les dérives de l'évaluation de la recherche : du bon usage de la bibliométrie*, Paris, Raisons d'agir, 2014.

- Goffman Alice, *On the run: Fugitive life in an American City*, Chicago, University of Chicago Press, 2014.
- Heintz Monica, « Protéger ou invisibiliser ses interlocuteurs : peut-on ouvrir les données ethnographiques ? », *Terrains & travaux*, vol.43, n°2, 2023, pp. 233-255.
- Heurtaux Jérôme (dir.), *Pensées captives : répression et défense des libertés académiques en Europe centrale et orientale (et au-delà) : trente ans de recherche au Cefres de Prague*, Ploemeur, Éditions Codex, 2024.
- Hopkins M. C., « Is anonymity possible ? Writing about refugees in the United States », in Brettell Caroline B. (dir.), *When the Read What We Write : the Politics of Ethnography*, Westport, Bergin & Garvey, 1993, pp.121-129.
- Humphreys Laud, *Le commerce des pissotières : pratique homosexuelles anonymes dans l'Amérique des années 1960*, Paris, La Découverte, 2007 [1970].
- Jarrigeon Anne, « Sociologie visuelle et droit à l'image. La demande d'anonymat en question », *L'Année sociologique*, vol.65, n°1, 2015, pp. 225-246.
- Laurens Sylvain, « Le procès des données », *Genèses*, n°129, 2022, pp. 3-6.
- Laurens Sylvain, Neyrat Frédéric (dir.), *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2010.
- Le Corre Thibault, « S'adapter aux conditions de l'anonymisation pour la diffusion de données spatiales sur les marchés immobiliers », *Terrains & travaux*, n° 43, 2023, pp. 217-231.
- Olivier Leclerc, « Whistleblowing legislation and reporting on research misconduct : A case for mutual learning », *Accountability in Research*, 2023.
- Leroy Sarah, « "Les prénoms ont été changés". Pseudonymisation médiatique et production de sens des prénoms », *Cahiers de sociolinguistique*, vol. 11, n°1, 2006, pp. 27-40.
- Maro Anaïs, « Quand "l'éthique" fait violence à l'enquêteur et à ses enquêtés », in Aldrin Philippe, Fournier Pierre, Geisser Vincent, Mirman Yves (dir.), *L'enquête en danger. Vers un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 2022.
- De Montlibert Christian, *Savoirs à vendre. L'enseignement supérieur et la recherche en danger*, Paris, Raisons d'agir, 2004.
- Naudier Delphine, « La restitution aux enquêté.e.s : entre déontologie et bricolages professionnels ? », in Sylvain Laurens, Frédéric Neyrat (dir.), *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2010, pp. 79-104.
- Noûs Camille, « Je suis Camille Noûs », *Sociétés contemporaines*, vol. 116, n°4, 2019, pp. 165-169.
- Noûs Camille, ROGUE ESR, Lingua Novae Universitatis. *Fragments d'un discours universitaire*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2021.
- Noûs Camille, « Chercher pour le bien commun », *Manifeste du Laboratoire Cogitamus*, mis à jour le 16 février 2022 [en ligne].
- Poulin Isabelle, « Avant-propos », *Essais. Revue interdisciplinaire d'Humanités*, Hors-série « Récits d'outre-thèse », n°7, 2022.
- Ragouet Pascal, « Notoriété professionnelle et organisation sociale et intellectuelle des sciences. Éléments pour une problématisation », *Cahiers internationaux de sociologie*, CIX, 2000, pp. 317-342.
- Rogue ESR, « Liberté, exigence, émancipation. Réinstaurer l'Université », *Mouvements*, 30 septembre 2021.
- Roux Sébastien, « La transparence du voile. Critique de l'anonymisation comme impératif déontologique », in Laurens Sylvain, Neyrat Frédéric (dir.), *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2010, pp. 139-155.
- Siméant-Germanos Johanna, « Qui protéger, consentir à quoi, enquêter comment ? Les sciences sociales face à la bureaucratisation de la vertu scientifique », *Genèses*, vol.129, n°4, 2022, pp. 66-87.

- Sympa Marc, « Vis ma vie d'enseignant chercheur en France », *Libération*, 25 novembre 2012.
- Traverso Véronique, « Anonymisation, pseudonymisation, consentement », *Bulletin de l'AFAS*, n°48, 2022, pp. 26-51.
- Waters Lindsay, *L'éclipse du savoir*, Paris, Allia, 2008.
- Weber Florence, « Publier des cas ethnographiques : analyse sociologique, réputation et image de soi des enquêtés », *Genèses*, vol.70, n°1, 2008, pp. 140-150.
- Whyte William Foote, *Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte, 2007 [1943].
- Wild Sarah, « Shrouded in secrecy : how science is harmed by the bullying and harassment rumour mill », *Nature*, 16 April 2024 [en ligne].
- Zolesio Emmanuelle, « Anonymiser les enquêtés », *¿ Interrogations ?*, n°12, 2011 [en ligne].